

APPEL A CREATION - REGLEMENT

2025 ex machina

internet sera ce que tu en feras
www.2025exmachina.net

Préambule :

L'appel à création présenté ci-dessous devra permettre une réflexion critique sur les pratiques que les jeunes de 12 à 16 ans ont d'Internet ainsi qu'une meilleure appréhension de leur regard critique face aux médias notamment par rapport aux problématiques de socialisation en ligne et de durabilité des informations.

Les projets viendront nourrir la réflexion sur la conception d'un programme d'éducation critique à Internet en direction des adolescents, produit avec le soutien dans le cadre du programme national de sensibilisation des jeunes aux enjeux de l'internet sans crainte, Internet Sans Crainte.

Les productions seront diffusées dans le cadre de ce programme, ainsi que sur le site Internet Sans Crainte. Une sélection de créations sera présentée à un comité d'expert travaillant sur la création du programme.

Article 1 : Organisateur

La société Tralalere organise cet appel à création, en tant que producteur du programme de sensibilisation des adolescents à Internet, dans le cadre du programme Internet Sans Crainte. Le programme Internet Sans Crainte, coordonné par la Délégation aux Usages de l'Internet, représente la France au sein du programme européen Safer Internet de la Commission européenne, qui rassemble 27 pays de l'Europe et œuvre pour la sécurité des jeunes sur Internet. Cet appel à création est accessible à partir d'une inscription sur Internet. Il ne s'agit pas d'un concours.

Article 2 : Participants

L'appel à création est ouvert aux jeunes de 12 à 16 ans. Les réponses peuvent être individuelles ou collectives. Les classes de collèges, les EPN et autres structures travaillant avec des groupes de jeunes sur l'éducation aux médias et les technologies de l'information et de la communication peuvent répondre.

Article 3 : Objet de l'appel à création

3.1. Le principe général de l'appel est le suivant :

- les participants sont invités à imaginer un scénario répondant à l'énoncé suivant :

Vous êtes en 2025. Des éléments qui vous concernent, mis sur le Web en 2009, refont surface et chamboulent votre vie. Imaginez comment ...

A quoi ressemble votre vie en 2009 ? Qu'est-elle devenue en 2025 ? Comment certains éléments mis en ligne en 2009 (informations, images, données ?...) par vous ou quelqu'un d'autres ont-ils un impact sur votre existence en 2025 ? Comment votre vie est-elle chamboulée ? En quoi en avez-vous perdu la maîtrise ? En quoi Internet entre-t-il en jeu dans ce phénomène ? Comment cela a-t-il été possible ?

- leur histoire pourra être totalement inventée. La transformation causée par des traces laissées sur Internet des années plus tôt peut être positive ou négative, minime ou très importante.
- La réponse pourra être envoyée sous forme de vidéo (filmée avec une webcam, un téléphone mobile, etc.), de production audio (message vocale, chanson, etc.), de texte (synopsis, scénario, bande dessinée, etc.)

Le projet soumis devra répondre à l'énoncé de l'appel à projet, il respectera les règles éthiques et devra être transmis en français. Nous serons particulièrement attentifs à :

- la pertinence des propositions émises en ce qui concerne l'utilisation d'Internet aujourd'hui et l'impact des traces qu'on y laisse
- l'explication processus par lequel des actions présentes peuvent influencer sur l'avenir (comment l'information a été mise en ligne, par qui, comme elle refait surface, etc..)
- la vision qui se dégagera de la manière dont est envisagée l'évolution d'Internet, de ses pratiques et des régulations
- éventuellement les propositions faites pour que la situation ne se reproduise pas
- l'originalité et la qualité de la narration

3.2. A l'issue de cet appel à création, Tralalere diffusera les productions choisies sur les sites 2025exmachina et Internet Sans Crainte. Tralalere s'autorise la possibilité de diffuser les créations sur tout support on line ou off line dans le cadre de ces programmes, à des fins non commerciales.

Article 4 : Conditions de participation

4.1. L'objet et les conditions de participation à cet appel seront diffusés sur Internet et seront accessibles :

- sur l'espace jeune du site Internet sans crainte : www.internetsanscrainte.fr
- par liens depuis les sites partenaires.

4.2. Pour participer :

Inscription : Les participant peuvent s'inscrire du 10 Mai jusqu'au 10 Juillet 2009 par le biais du formulaire d'inscription disponible sur le site.

Toute inscription incomplète, erronée ou toute inscription par une personne ne remplissant pas les conditions requises sera considérée comme nulle.

Un même collègue ou lycée a la possibilité de présenter plusieurs projets avec des groupes d'élèves différents. Pour chaque nouveau projet, chaque collègue ou lycée devra respecter la procédure précitée pour valider sa participation.

Restitution :

Dès la création finalisée, de façon à nous permettre de mettre en ligne au fur et à mesure et à permettre aux Internaute de voter, les productions seront envoyées à Tralalere par mail à l'adresse suivante : appelacreation@tralalere.net

Une réponse par courrier électronique informera les participants que nous avons bien reçu leur création, ainsi que de leur mise en ligne.

Le dépôt des projets achevés se fera au plus tard le **10 juillet 2009**.

Article 5 : Procédure de traitement des participations

Etape 1 :

Ne seront recevables que les productions répondant aux critères ici définis. Ces dernières seront toutes visionnées/écoutées/lues avec soin et permettront de recueillir le point de vue des jeunes participants pour la conception du programme qui leur est destiné.

Etape 2 :

Pendant la durée de l'appel et durant les quelques mois qui suivent les Internautes pourront voter pour les vidéos qu'ils préfèrent.

Etape 3 :

Un double classement sera effectué en prenant en compte d'une part le vote des internautes et d'autre part la sélection du comité d'expert. Le comité est constitué d'experts du multimédia et de l'éducation composé de deux animateurs d'Espace Publics Numériques, de professeurs de collège et lycée, et de représentants de l'Association Française de Opérateurs Mobiles, de l'ASIC, du CIEM, de la CNIL, de la Délégation aux Usages de l'Internet, de la Défenseure des Enfants, du Forum des Droits sur Internet, de Game Tube, de l'Hôpital Paul Brousse, du Ministère de l'Education Nationale, de l'association Territoire 21 et de l'Université Paris X.

Article 6 : Dotation

Cet appel à création ne fait l'objet d'aucune dotation ou rémunération de quelque forme que ce soit. Par leur participation à l'appel, les participants reconnaissent que la notoriété qui sera apportée à leur création par la communication faite par l'ensemble des partenaires du projet constitue une contrepartie aux droits de diffusions concédés.

Article 7 : Autorisation de communication

Par sa participation, chaque gagnant autorise gracieusement Tralalere, Internet Sans Crainte et/ou tout partenaire dans le cadre du présent appel, à utiliser à des fins **non commerciales** le nom des participants (ou pseudo), et de leur structure éventuelle, dans le cadre de la communication faite autour du présent appel (communication en ligne ou hors ligne).

Article 8 : Exploitation des éléments remis par les participants.**• Garantie :**

Tout participant certifie et garantit qu'il est l'auteur de l'ensemble des productions et qu'il ne viole directement et indirectement aucun droit de tiers. Tout participant garantit disposer sans restriction ni réserve des droits permettant l'exploitation de la création qu'il présente dans le cadre de la présente opération.

• Exploitation des productions :

Toute participation suppose l'accord gracieux et exclusif de tous les auteurs d'un projet et de leur représentant légal pour que leur création, si elle est sélectionnée par le comité, soit diffusée :

- sur les sites internet

du programme 2025exmachina
de Tralalere

du programme Internet sans Crainte www.internetsanscrainte.fr

et sur les comptes officiels d' « Internet sans crainte » sur les plateformes web (Dailymotion, Youtube, Myspace...)

- par liens depuis les sites partenaires

- sur un CD-Rom diffusé à des fins pédagogiques dans les réseaux éducatifs

- sur tout support de communication du projet (images fixes sur papier ou supports interactifs de communication)

- lors d'événements ou ateliers Internet sans Crainte / 2025 ex machina

Article 9 : Remboursement des frais

La participation au présent appel à création est gratuite, et aucun versement ne sera effectué au participant.

Article 10 :**Données à caractère personnel**

Par sa participation, participant individuel ou en groupe, spontanée ou par le biais d'un atelier (avec l'autorisation de leur représentant légal pour les élèves non majeurs) autorise gracieusement

Tralalere à utiliser à des fins non commerciales son prénom et l'image de ces créations dans le cadre de la gestion de l'appel à création organisé par TRALALERE. Seuls les prénoms et les pseudos des participants ayant donné leur autorisation seront mis en ligne sur les sites précités.

Les données à caractère personnel recueillies à l'occasion de cet appel seront traitées conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel n°2004-801 du 6 août 2004. Les destinataires des données sont : Tralalere dans le cadre du programme. Chaque participant bénéficie d'un droit d'accès, de modification et de suppression aux données le concernant.

Pour exercer ce droit, il leur suffit de s'adresser à :

TRALALERE

« Appel a création 2025 »

4 rue de Braque

75003 Paris

FRANCE

Article 11 :

Cas de force majeure/prolongations/responsabilités

Tralalere se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'appel à création en cas de force majeure ou si des circonstances extérieures à Tralalere l'exigent et ce, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

De même, la responsabilité de Tralalere ne saurait être engagée au cas où l'accès au site Internet dédié à l'appel à création et/ou sa consultation s'avérerait difficile voire impossible pour les participants. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

Tralalere ne pourra être tenu responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont il ne pourrait être tenu responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de nos serveurs pour une raison quelconque, etc.) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc.).

Article 12 :

Règlement et litiges

La participation à création, objet du présent règlement, vaut de plein droit et automatiquement acceptation sans réserve dudit règlement par chaque participant individuel ou collectif. Toute contestation quelle que soit sa nature relative au présent règlement ou à l'appel sera tranchée par Tralalere.

Le règlement de l'appel a création peut être obtenu gratuitement directement à partir des sites Internet dédiés à cet :

- de Internet sans crainte www.internetsanscrainte.fr

- par liens depuis les sites partenaires

Toute décision de Tralalere ainsi que toute modification du présent règlement feront l'objet d'un avenant qui sera accessible sur les sites dédiés précités.

Article 13 : Droit applicable

Le présent appel est soumis exclusivement au droit français.